Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072711-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 27 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.
Date de convocation : 21 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ROUXEL Jérôme représenté par DUBOIS Karine ; LAURENT-MONTOUX Carine ; COUILLEAUD Sylvain représenté par BERTHELOT Jean ; MATHIOT Marina représentée par ANDOUARD Emmanuel.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-07-27-11 : Délégation de Service Public Camping Les Salines - Orientations

Rapporteur : Jean-Luc STRUGAREK

La Commune de PLURIEN déploie une offre de camping public sur son territoire. La gestion de ce service public a été confiée à une entreprise, la SARL « Les Salines », via une Délégation de Service Public (DSP) de 20 ans. Le terme du contrat est fixé au 20 décembre 2032.

Le gérant de la SARL Les Salines, Monsieur TALBOURDET David, a informé Monsieur le Maire par mail du 24 avril 2026 de son souhait d'évoluer sur le plan professionnel et de céder les parts de sa SARL avant le démarrage de la saison 2027. Il a d'ailleurs déjà eu des contacts avec de potentiels repreneurs.

La cession de la SARL est juridiquement possible sans remettre en cause le contrat de délégation de service public en place, qui continuera à courir jusqu'à son terme sauf décision contraire de la collectivité.

Ce changement à venir dans l'actionnariat de l'entreprise est l'occasion pour la nouvelle équipe municipale de s'interroger sur les orientations qu'elle souhaite donner à ce service public municipal.

Les orientations validées à ce jour par le Conseil municipal sont les suivantes :

- La commune réinterroge le fait de proposer un service public municipal de camping. Si l'offre de camping reste très pertinente, son portage par l'initiative publique n'est plus aujourd'hui une nécessité ;

- Toutefois, elle souhaite conserver la propriété du foncier car l'emplacement est stratégique et doit rester en maîtrise d'ouvrage publique ;

-

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072711-DE

Elle va, par conséquent, réfléchir aux conséquences à tirer ce ces nouvelles orientations, notamment au regard des investissements à réaliser à court terme sur le camping. Différentes pistes vont être étudiées, dont celle d'un bail emphytéotique.

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 28 juillet 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor